



CONCOURS DE COMPOSITION 2020

Participez au **concours territorial de composition de chant.**

Les chants seront édités dans un recueil à destination des postes : Soli Deo Gloria 2

Le vainqueur N° 1 du concours se verra remettre un cadeau surprise supplémentaire.

Règlement

1. Concours ouvert par le Service Musique & Arts, Armée du Salut Territoire France-Belgique du 1er février au 30 avril 2020 minuit.
2. Le chant pourra être chanté par une assemblée (1,2, 3 ou 4 voix) et aura pour thème : Les psaumes. Cela peut-être une relecture d'un psaume, une reformulation, ou un écriture dans le style des psaumes De louange La partition de piano ou d'accompagnement n'est pas indispensable. Les compositeurs sont cependant obligés d'apposer les accords sur les mélodies sans voix d'accompagnement. Le chant peut-etre acapella.
3. Les compositeurs et les auteurs pourront s'associer librement pour l'écriture du chant.
4. Le style doit être dynamique et en langue française ou néerlandaise.
5. Le concours est ouvert à toute personne fréquentant l'Armée du Salut en France ou en Belgique sans limite d'âge.
6. Le chant (texte et musique) doit être inédit.
7. Les auteurs et compositeurs acceptent de reverser les droits à l'Armée du Salut.

8. Les chants devront parvenir au secrétariat du SMA par mail à l'adresse suivante: ma@armedusalut.fr avec nom, prénom des auteurs adresse et téléphone sans que la partition ne comporte de signe distinctif pour garder l'anonymat. Chaque chant se verra attribuer un code confidentiel.
9. Les chants pourront être accompagnés d'une démo audio en gardant l'anonymat.
10. Le concours se déroule en un seul tour. Le jury se prononcera selon les critères musicaux, littéraires et théologiques. Les résultats seront transmis sur le site à compter du 1er juin 2020.
12. Le jury sera composé de 5 personnes.
13. Le prix sera remis au lauréat (ou aux lauréats dans le cas d'une œuvre partagée) par courrier.
14. La participation au concours est gratuite.
15. Si un ou plusieurs candidats ne respectaient pas un de ces critères se verraient automatiquement mis hors concours.

Major Joël ETCHEVERRY

Directeur du Service Musique & Arts

Territoire France-Belgique

